



Protection du patrimoine suite divorce

Par **Sonamie**, le **11/06/2011** à **00:02**

Bonjour,

Mon ami est divorcé et actuellement en partage du patrimoine. Ils ont été mariés avec contrat de séparation de biens : chacun reprend ses biens. Hors, Madame demande la moitié de la maison qui vient de l'héritage familiale de Monsieur. Il a payé le terrain et construit de ses mains la maison, payé le remboursement de l'emprunt sans aide de la part de madame. Tout est justifié par écrit: notaire, banque...

Récemment, il est convenu avec les deux notaires respectifs de laisser un quart de la maison à madame qui souhaite faire un emprunt pour acheter l'autre quart afin d'avoir la moitié. Deux versions se disent : l'une : elle souhaite habiter dans « sa moitié » (impossible de vivre à « 3 ») et quand on divorce ce n'est pas pour rester avec son ex ! ou l'autre : de vendre sa moitié et en tirer des bénéfices.

Conséquence : monsieur souhaitait en faire hériter ses 2 enfants. A-t-elle le droit de spolier ses propres enfants ?

La question est : pourquoi faire un contrat de mariage, qui est sensé se protéger en cas de séparation, si c'est pour prendre les biens de l'autre ??

Si le jugement est appliqué cela ne sert à rien de se protéger ! et pareil pour tous les divorces. Ça ne sert à rien un contrat de mariage.

Actuellement, il prépare son déménagement de la moitié de la maison pour juillet.

Que peut-on faire pour qu'il garde son bien propre intégralement pour lui et ses enfants??

Existe t il des recours ?

Monsieur doit payer un loyer de 400€ à madame pour qu'il vive dans sa propre maison. Mais où va-t-on ?!

La cadette suit des études. Madame refuse de la soutenir financièrement et ne participe en rien aux divers frais. Monsieur paie la voiture et ce qui va avec, le logement et les charges.

Bien que le juge ait imposé 220€ de pension à sa fille, elle les donne sporadiquement. Mettant en difficulté financière sa fille et son père.

Monsieur a un salaire de 1800€ et madame entre 2400 et 2500€ par mois.

Par amour et par respect, monsieur a toujours donné 300€ d'argent de poche tous mois pour les besoins et petites futilités de madame et ce durant tout le mariage jusqu'au divorce. Quel est le mari qui en fait autant ???

C'est un divorce demandé par monsieur pour faute de madame. Monsieur a gagné le divorce et perd tous ses droits !!!

Madame a tendance à refaire les lois comme ça l'arrange. Le peut-elle vraiment ? Pourquoi monsieur et ses enfants ne sont ils pas mieux protégés ? Un juge peut il accédé en faveur d'une personne manipulatrice ??